



-3916-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 18 janvier 2021 à 12 h.

Les conseillers suivants sont présents par vidéoconférence, et ce, afin de respecter la distanciation sociale recommandée par la Santé publique. La séance est également diffusée directement sur le Facebook de la Ville

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 12 h 2.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Les membres du conseil ont reçu un avis de convocation mentionnant que les sujets suivants seraient à l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Travaux d'urgence au musée La Petite Anglicane;
4. Clôture et levée de la séance.

Sur une proposition le conseiller M. Guy Racine, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

**Travaux d'urgence au musée de la Petite Anglicane
R-210118-19**

CONSIDÉRANT le sinistre survenu au musée de la Petite Anglicane durant la semaine du 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT les dommages au bâtiment, aux équipements et aux différents artefacts s'y retrouvant;

CONSIDÉRANT QUE des travaux devaient être exécutés sur-le-champ afin d'éviter une dégradation irréversible;

CONSIDÉRANT le rapport de l'entreprise spécialisée d'après sinistre, datant du 15 janvier 2021, et les recommandations s'y retrouvant;



Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le rapport du 15 janvier ainsi que les travaux s'y retrouvant, pour une somme maximale de 85 000 \$, plus taxes applicables. Il est également résolu d'exiger qu'un rapport de l'avancement des travaux et des coûts s'y rattachant soit remis à tous les jours.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Gina L'Heureux propose la levée à 12 h 10, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.